



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 février 2010  
Français  
Original : anglais

### Commission du développement durable

#### Dix-huitième session

3-14 mai 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

Module thématique du cycle d'application 2010-2011

(session d'examen)

### Résumé établi par le Président de la réunion consacrée à l'application dans la région de la Commission économique pour l'Europe\*\*

#### *Résumé*

La quatrième réunion régionale sur l'application des objectifs du développement durable tenue par la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est déroulée à Genève les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009. Conformément au programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable, les participants ont évalué les progrès accomplis au niveau de la région dans l'exécution des engagements pris en matière de développement durable, sous l'angle des modules thématiques suivants: transports, gestion des produits chimiques, gestion des déchets, exploitation minière, et modes de consommation et de production durables. Les participants se sont également penchés sur les questions intersectorielles et sur les liens entre ces questions, et ont rendu compte de la mise en œuvre des décisions adoptées par la Commission à sa dix-septième session. Pour étayer les débats, le secrétariat avait établi un document de fond sur les domaines thématiques susmentionnés (ECE/AC.25/2009/3) regroupant les éléments communiqués par différents partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les secrétariats de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques

\* E/CN.17/2010/1.

\*\* Antérieurement publié sous la cote ECE/AC.25/2009/2/Add.1.



persistants, du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Le secrétariat a également établi deux documents d'information (ECE/AC.25/2009/4 et 5) sur l'éducation en vue du développement durable, l'une des questions intersectorielles débattues à la réunion. Les résultats des débats sont reproduits dans le présent document.

## I. Aperçu général

1. Dans le cadre des préparatifs de la dix-huitième session de la Commission du développement durable, les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et des représentants de grands groupes, d'organismes des Nations Unies et d'autres instances internationales se sont réunis à Genève pour faire le point sur les progrès accomplis au niveau de la région dans l'exécution des engagements pris et la réalisation des buts visés en matière de développement durable. Les participants à la réunion régionale d'application se sont penchés sur les domaines thématiques suivants: transports, gestion des produits chimiques, gestion des déchets, exploitation minière, et cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables.

2. Les participants se sont attachés à évaluer les progrès réalisés et à déterminer les obstacles et les difficultés qu'il restait à surmonter dans chaque domaine thématique, les priorités des activités et stratégies à venir, et les liens entre les domaines thématiques et les questions intersectorielles.

3. Des documents de fond et des interventions lors de la réunion, il est ressorti que les progrès marqués en matière de développement durable variaient d'une sous-région à l'autre, et qu'ils étaient sensibles au contexte économique, infrastructurel et historique, dont il fallait tenir compte lors de l'examen aux plans régional et mondial.

4. Si à chaque domaine thématique correspondaient des difficultés et des priorités distinctes, certaines questions intersectorielles et liens avec ces questions présentaient un intérêt particulier pour la région, notamment la mise en place progressive et la diffusion de l'éducation au développement durable ou encore les activités de réduction de la pauvreté. Il faudrait en tenir compte et les examiner plus avant lors des discussions sur les prochaines mesures à prendre et les moyens de progresser dans chacun des domaines thématiques, dans le contexte de la région.

5. Faire de nouveaux progrès dans les domaines examinés exigeait un vaste éventail de politiques et de mesures, notamment une combinaison d'approches réglementaristes et volontaristes et la mobilisation de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, afin de renforcer les partenariats.

6. En outre, de nombreux participants ont souligné l'importance particulière de la consommation et de la production durables, qui étaient liées aux autres domaines thématiques et devaient donc être examinées en tant que question intersectorielle au titre de ces autres domaines. De plus, cette façon de procéder découlait directement du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

7. Les participants ont salué la participation très active des grands groupes à la réunion, tant par leur présence que par leur rôle et leurs interventions dans les débats. Il a été suggéré que le Bureau de la Commission du développement durable étudie les moyens de ménager un dialogue plus interactif avec les grands groupes lors de la dix-huitième session de la Commission.

8. Le présent résumé, établi conjointement par les deux Présidents, porte sur certaines grandes questions débattues à la réunion, y compris les principales tendances, difficultés et propositions de voies à suivre à l'avenir dans chaque domaine thématique.

## II. Transports

9. Le secteur des transports a été reconnu comme étant l'un des principaux agents du développement économique de la région, de par sa contribution au commerce, à l'emploi et au développement. Parallèlement, ce secteur avait aussi d'importants effets préjudiciables sur l'environnement, notamment parce qu'il agissait sur le niveau des émissions de dioxyde de carbone, la consommation des combustibles fossiles, la pollution atmosphérique et sonore et la perte des terres et de la biodiversité. Les répercussions des transports sur les composantes sociales du développement de la région, notamment la santé et la sécurité, étaient également considérables.

10. Les participants ont constaté qu'au cours des décennies écoulées d'importants efforts avaient été déployés pour promouvoir la viabilité des politiques et des investissements dans le secteur des transports, en termes d'économie mais aussi d'environnement. Ils se sont mutuellement informés des diverses mesures juridiques, gouvernementales et pratiques adoptées aux échelons national et local en vue d'accroître la durabilité des transports.

11. L'importance que revêt la mise en place d'infrastructures et de services de transport propices à un développement durable a été soulignée, et le constat a été fait d'une disparité dans l'aboutissement des mesures en faveur de la durabilité des transports d'une sous-région à l'autre, les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est se heurtant à de plus grandes difficultés en termes de gestion et de financement des infrastructures. Les participants ont également noté que, s'agissant de la mise au point et de l'application de politiques et programmes mondiaux et régionaux, il fallait également tenir compte des caractéristiques propres à chaque sous-région et adopter pour cela une approche différenciée.

12. On s'est accordé à reconnaître que, pour accroître la durabilité du secteur, il fallait prendre en compte tous les modes de transport, y compris les véhicules motorisés, les réseaux ferroviaires, et les transports maritimes et aériens. Une approche multimodale était essentielle à la réalisation d'un tel but. Il fallait toutefois concéder de nouveaux investissements dans les infrastructures, par exemple en vue de moderniser les ports, d'uniformiser les conteneurs à marchandises et d'améliorer les liaisons entre les différents modes de transport. Certains ont également souligné l'intérêt que présentait le développement du transport ferroviaire à grande vitesse.

13. Nombre de participants ont fait observer qu'il fallait impérativement réduire l'utilisation des modes de transport non viables, en particulier des véhicules privés, pour atténuer les effets du secteur du transport sur l'environnement. Plusieurs exemples d'initiatives prises à cette fin ont été présentés, et un recours plus judicieux à l'aménagement de l'espace pour réduire les besoins en mobilité et faciliter le transport viable a été considéré comme une approche stratégique à cet égard. Les participants ont aspiré à des stratégies combinant différentes politiques et mesures destinées à éviter les transports lorsque cela est possible (recours à la téléconférence, autres solutions techniques et aménagement urbain mieux pensé, par exemple), et à une plus grande cohérence entre les investissements dans les infrastructures et l'aménagement de l'espace.

14. L'adoption de modes de transport plus propres s'imposait. Parmi les autres mesures efficaces recensées figuraient : a) la promotion de moyens de transport non

motorisés tels que la marche et la pratique du vélo; b) la mise au point des infrastructures d'appui requises, y compris des dispositifs de sûreté; et c) le développement des systèmes de transport public. Des mesures d'encouragement économiques associées à des investissements dans les infrastructures ferroviaires devaient permettre d'obtenir le report escompté du trafic de marchandises et du transport de passagers du mode routier au mode ferroviaire.

15. Plusieurs participants ont souligné l'importance de l'innovation dans la promotion de technologies et de carburants moins polluants, notant que la région de la CEE avait réalisé des progrès significatifs avec la réduction des émissions de gaz polluants et de particules par véhicule. Parallèlement, le niveau d'ensemble des émissions était demeuré élevé en raison de l'augmentation globale du nombre de véhicules. L'adoption d'une approche stratégique dans l'introduction de véhicules moins polluants et plus efficaces s'imposait aux niveaux régional et national, consistant notamment en des politiques d'innovation énergétiques soutenant la recherche en carburants de substitution et le passage à des technologies plus efficaces telles que les véhicules électriques, hybrides ou à pile à combustible. Toutefois, certains ont exprimé des inquiétudes quant à la production et à la consommation de biocarburants, en raison de leur impact sur l'utilisation des terres, et des faibles quantités produites.

16. Les initiatives volontaristes du secteur privé pouvaient également contribuer aux progrès. L'un des exemples cités a été l'engagement pris volontairement par l'industrie du transport routier de réduire les émissions de dioxyde de carbone de 30 % d'ici à 2030, grâce à des investissements dans la technologie des véhicules, à la formation des conducteurs et à des concepts logistiques novateurs. La participation accrue des pays de la CEE à des initiatives mondiales telles que le Partenariat mondial sur les carburants et les véhicules pour un air plus propre ou l'Initiative mondiale pour les économies de carburants, qui favorisent les échanges de technologies et de savoirs, était considérée comme bénéfique à cet égard.

17. La mise au point de véhicules fonctionnant à l'aide de carburants de substitution et leur introduction sur le marché avaient certes contribué à réduire les émissions de dioxyde de carbone provenant des transports, mais les participants ont appelé à prendre des mesures notamment en faveur de la disponibilité d'une électricité non produite par la combustion de charbon. À cet égard, il convenait de se pencher sur les méthodes de production d'énergie et l'efficacité énergétique dans les transports, ainsi que sur les améliorations à apporter à la technologie des véhicules et à la gestion des infrastructures.

18. Plusieurs intervenants ont fait observer que les solutions en matière de transport durable devaient exploiter les possibilités nées de la crise économique du moment: les plans de relance, par exemple, pouvaient être orientés de façon à privilégier le développement d'infrastructures de transport public viables. Pour promouvoir des modèles de transport durables, il fallait recourir aux instruments économiques tels que les plans de relance et les mesures d'incitation, ou encore les mesures de dissuasion (redevance fondée sur le kilométrage appliquée aux véhicules, par exemple) et l'internalisation des coûts externes.

19. Les participants ont noté que la coopération sous-régionale et régionale était importante dans l'optique de l'élaboration d'infrastructures de transport durables, de la promotion d'une planification des infrastructures par des groupes de pays et de la mise au point de normes communes pour les infrastructures. Il était également

nécessaire d'échanger les expériences et de transférer les technologies dans les domaines tels que les infrastructures de transport durables aux pays les moins avancés de la région et surtout à ceux qui rencontraient des problèmes particuliers pour se doter de transports (zones montagneuses, par exemple).

20. Les participants ont fait part de leur soutien au Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, qui répondait aux principaux défis accompagnant la mise en place de modes de transport durables. Le programme encourageait aussi les autorités nationales et locales à adopter une approche stratégique intégrée et à placer la mobilité durable à l'avant-plan des préoccupations internationales.

21. Enfin, plusieurs intervenants ont souligné l'importance des initiatives de sensibilisation et d'éducation du public visant à promouvoir et faciliter le changement des comportements, consistant notamment à recourir davantage aux transports en commun et aux solutions non motorisées, tout particulièrement en milieu urbain.

### **III. Gestion des produits chimiques**

22. Les participants ont constaté que l'industrie chimique était d'une grande importance sur le plan économique pour bon nombre de pays de la CEE: l'Europe de l'Ouest, la Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique et le Canada étaient les plus grands producteurs de produits chimiques au monde. La consommation et la production de ces produits continuant de croître à l'échelle mondiale, les répercussions de cette industrie et les considérations sociales de la région de la CEE faisaient de la gestion rationnelle des produits chimiques l'une des grandes priorités. L'objectif du Plan de mise en œuvre de Johannesburg de réduire au minimum d'ici à 2020 les effets néfastes graves de la production de produits chimiques sur la santé des êtres humains et sur l'environnement revêtait donc une signification particulière pour la région.

23. Il a été admis que, si les produits chimiques étaient un élément moteur important de la croissance économique et une source d'appui aux moyens de subsistance, ils faisaient aussi courir des risques considérables en l'absence d'une gestion rationnelle de ces substances, qualifiée de composante capitale de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et d'élément important du développement durable.

24. Dans la gestion rationnelle des produits chimiques, un certain nombre de difficultés majeures se posaient: a) l'intensification de la fabrication et de la consommation de ces produits, en particulier dans les pays en développement; b) les progrès dans la mise au point et la production des produits; c) la croissance de la production alimentaire, qui s'accompagnait d'une augmentation de la consommation d'engrais chimiques et de pesticides. Dans la région de la CEE, d'autres problèmes venaient s'y greffer, avec les produits chimiques légués par le secteur industriel, tels que les peintures au plomb ou l'amiante, et les décharges de déchets dangereux.

25. Nombre de participants ont souligné les effets néfastes des produits chimiques obsolètes – en particulier les polluants organiques persistants et les pesticides obsolètes – pour la santé des hommes et des animaux et pour l'environnement. Ils ont insisté sur la nécessité de sensibiliser l'ensemble de la planète sur cette question

et d'en débattre pendant le cycle en cours de la Commission, sur la base des rapports établis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organisations, organismes et institutions compétents.

26. De nombreux intervenants ont appelé l'attention sur la nécessité de moins recourir aux produits chimiques dans l'agriculture en adoptant pour cela des pratiques agricoles non destructrices – l'agriculture biologique, en particulier –, et celle de gérer de façon rationnelle la consommation, le transport et le stockage des produits chimiques.

27. Au niveau décisionnel, pour contribuer efficacement à la gestion rationnelle des produits chimiques on pouvait inclure la gestion des produits chimiques dans les stratégies nationales en faveur du développement durable et de la réduction de la pauvreté ainsi que dans les stratégies d'aide aux pays. Les participants ont mis en évidence les liens entre l'objectif d'éliminer la pauvreté et celui de veiller à la bonne gestion des produits chimiques. Ils ont également fait observer que les mêmes règles et normes de sûreté en matière de production et de gestion des produits chimiques devaient être appliquées partout dans le monde.

28. Compte tenu de la croissance ininterrompue de la production et de la consommation de produits chimiques, et de l'apparition de nouveaux produits, plusieurs participants ont estimé qu'il fallait une réglementation mondiale pour les produits chimiques préoccupants. Il convenait donc d'entreprendre d'élaborer de nouvelles conventions internationales sur les produits chimiques, et éventuellement d'en élargir la portée. Certains polluants organiques persistants étaient désormais réglementés à l'échelle mondiale, mais d'autres produits préoccupants ne l'étaient pas. Les participants ont salué la décision prise de négocier une convention mondiale sur le mercure.

29. Les intervenants ont confirmé la nécessité d'une plus grande coopération internationale pour développer les connaissances et améliorer l'accès à l'information quant à la présence de substances dangereuses dans les produits tels que les équipements électroniques et les jouets, et pour réduire les risques lors de leur manipulation et de leur élimination. Il a été admis que, pour bon nombre de produits renfermant des composants chimiques aujourd'hui disponibles sur le marché mondial, les informations requises pour procéder à des évaluations des risques manquaient.

30. Les participants ont rappelé qu'il importait de promouvoir la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, cadre de poids pour le renforcement des capacités en matière de gestion rationnelle des produits chimiques, propre à combler le décalage des compétences entre pays en développement et pays développés. Il a été constaté que, grâce à cette Approche stratégique, des progrès significatifs avaient été réalisés sur la voie de l'objectif de 2020. Les objectifs de l'Approche stratégique pouvaient être atteints grâce à des partenariats entre gouvernements et grands groupes, y compris le secteur privé, le monde du travail, les chercheurs et les organisations non gouvernementales. Dans la mise en œuvre de l'Approche, l'une des grandes difficultés qui se posaient encore était de réunir durablement, sur le long terme, les ressources financières voulues. Les réunions régionales et les mécanismes de coordination avaient joué et pouvaient continuer de jouer un rôle important en aidant les parties prenantes de la région à progresser sur cette voie. Les participants ont souligné les liens entre l'Approche

stratégique et la Commission, faisant observer que les deux processus pouvaient se renforcer mutuellement dans leurs efforts visant à atteindre l'objectif de 2020.

31. Pour réaliser l'objectif fixé pour 2020, notamment via la mise en place d'accords mondiaux sur les produits chimiques, il fallait un ferme engagement sur le plan politique et des moyens financiers. Toutefois, l'ampleur et la dimension plurisectorielle des activités de gestion rationnelle des produits chimiques imposaient, pour le financement de sa mise en œuvre, non pas une solution unique mais bien plusieurs partenaires et solutions. Les participants ont reconnu qu'il fallait d'urgence se pencher sur le rôle du secteur privé dans l'apport d'un appui financier à la gestion rationnelle mondiale des produits chimiques.

32. L'importance de la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques a été notée par les participants, qui ont recommandé d'adopter un système mondial permettant de reconnaître et de signaler les risques et les dangers.

33. Plusieurs participants ont fait part des travaux en cours dans les pays et les organisations en vue de mettre au point des produits plus sûrs en remplacement des produits chimiques présentant des risques. Ils ont insisté sur la nécessité de mettre les résultats de ces travaux à disposition des pays en transition et des pays en développement. L'ensemble des participants a salué les initiatives visant à améliorer la vigilance de l'industrie sur les produits.

34. Les initiatives volontaristes du Conseil international des associations chimiques – Charte mondiale pour l'engagement de progrès, Stratégie mondiale relative aux produits chimiques, par exemple – ont été tout particulièrement saluées comme contribuant de façon essentielle à l'Approche stratégique et comme concourant à la gestion rationnelle mondiale des produits chimiques. Les participants ont accueilli favorablement les projets formulés par le Conseil, à savoir : a) la création d'un ensemble de base d'informations sur les dangers et les évaluations de l'exposition, permettant de mener des évaluations des risques de tous les produits chimiques vendus dans le commerce; b) l'amélioration de la capacité de tous les pays de mettre en œuvre les pratiques d'évaluation et les procédures de gestion les plus avisées, en particulier dans les pays en développement; c) l'échange des informations pertinentes sur les produits avec les partenaires de production, les autorités des pays et le public; d) la mise à disposition des renseignements sur les produits chimiques via le portail des technologies de l'information de la Stratégie mondiale relative aux produits chimiques, du Conseil.

35. Il a été pris note des efforts déployés par nombre de pays de la région en vue de progresser dans la gestion rationnelle des produits chimiques par l'adoption d'une nouvelle législation horizontale, couvrant l'ensemble du cycle de vie des substances chimiques, à savoir l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions. La législation de l'Union européenne, par exemple, pouvait être scindée en plusieurs modules autonomes susceptibles d'être utiles aux pays au moment de l'élaboration de leur propre législation sur les produits chimiques. La responsabilité incombant auparavant aux pouvoirs publics, qui devaient faire la preuve des risques, était désormais portée par les fabricants, les importateurs et les utilisateurs en aval, qui devaient veiller à ce que les substances mises au point, utilisées ou mises sur le marché ne présentent aucun danger ni pour la santé humaine ni pour l'environnement.

36. Les participants ont souligné qu'il importait d'appliquer le principe de précaution dans la réduction des risques chimiques. Ils ont appelé l'attention en particulier sur la nécessité de réévaluer et gérer en permanence les risques des pesticides actuellement enregistrés (stockage et élimination des pesticides, par exemple) et d'étudier les nouveaux pesticides. La gestion et la réduction des risques des produits chimiques industriels pouvaient se faire en instaurant des conditions strictes pour la production, le traitement, l'utilisation, l'importation ou l'élimination de tout nouveau produit chimique avant son arrivée sur le marché, mais aussi pour toute nouvelle utilisation importante d'un produit existant. Conformément à la règle selon laquelle aucun produit ne pouvait être vendu en l'absence d'informations s'y rapportant (« no data, no sale »), il fallait qu'un ensemble complet de données et de renseignements sur le produit chimique ait été communiqué aux législateurs et aux utilisateurs avant de pouvoir mettre ledit produit en vente. Pour les substances à l'échelle nanométrique, il fallait prendre des mesures permettant d'en évaluer les risques.

37. Des intervenants ont insisté sur l'importance que revêtait l'accès du public à l'information sur les produits chimiques (« le droit de savoir »). Il fallait contraindre les entreprises à rendre publiques les données disponibles relatives aux effets des substances produites ou importées sur la santé et l'environnement. Les bases de données sur les rejets de substances chimiques toxiques devaient aussi être rendues accessibles au public et un rapport devait être établi chaque année à leur sujet. De plus, l'accès du public à l'information devait être amélioré au moyen de publications et de réunions. Dans la région de la CEE, le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) était entré en vigueur le 8 octobre 2009. Premier instrument international juridiquement contraignant à garantir l'accès à l'information et le partage de l'information sur les produits chimiques, il pouvait être pris comme modèle par d'autres régions.

38. En matière de renforcement des capacités, les participants ont reconnu l'utilité de la mise en commun des bonnes pratiques. Ils ont noté le rôle des sites de production moins polluants dans le renforcement des capacités en gestion rationnelle des produits chimiques.

#### **IV. Gestion des déchets**

39. Les participants ont rappelé que les résidus et les déchets dangereux avaient un important impact sur l'environnement, la santé des populations et la sécurité. Le développement durable passait donc par une gestion rationnelle des déchets de caractère intégré. Celle-ci était également indispensable une des conditions de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, concernant en particulier l'assainissement et la santé. La région de la CEE était une de celles qui produisaient le plus de déchets à l'échelle mondiale, et leur quantité ne cessait d'augmenter, même si le taux d'accroissement variait suivant les pays et les sous-régions.

40. Il a été noté que des progrès appréciables avaient été accomplis dans de nombreuses parties de la région grâce à l'application d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement de portée mondiale et régionale. Les politiques menées dans ce

domaine dans l'Union européenne et en Amérique du Nord, en allant au-delà de la question de l'utilisation des décharges, privilégiaient désormais les efforts de prévention et les activités de récupération des déchets. Cependant, l'efficacité de telles politiques pâtissait de la croissance de l'économie tout entière, qui engendrait du même coup encore plus de déchets.

41. Vu la tendance constatée dans l'ensemble de la région, il fallait réorienter les politiques vers une économie utilisant efficacement les ressources en mettant l'accent sur la gestion durable des matériaux plutôt que sur la gestion des déchets. Une telle orientation était étroitement liée aux approches et aux politiques prônant des modes de consommation et de production durables, qui tenaient compte de la notion de cycle de vie.

42. Les participants ont souligné combien il importait de prévoir une hiérarchie clairement définie en matière de déchets, se caractérisant par les éléments suivants :

a) La prévention était la solution optimale de premier choix. Les stratégies de prévention devaient être fondées sur le principe « pollueur-payeur », inclure une responsabilité étendue du producteur et faire appel à une méthode de gestion du cycle de vie des produits dès leur conception;

b) Les déchets inévitables devaient être recyclés. Pour faciliter une telle démarche, il fallait mettre en pratique la formule du tri et de la collecte séparée des déchets;

c) La récupération de l'énergie issue du processus de recyclage des déchets était un autre moyen de tirer parti des ressources après le stade de la réutilisation ou du recyclage;

d) L'élimination devait être limitée autant que possible aux déchets qui ne pouvaient être ni réutilisés ni recyclés. Des mesures législatives et réglementaires devaient imposer des restrictions à la mise en décharge des déchets recyclables et, en particulier, des déchets biodégradables et limiter la combustion des déchets (exception faite de certaines catégories de déchets médicaux). Le traitement des déchets (par biodégradation, par exemple) semblait être une bonne solution pour réduire le volume des déchets mis en décharge.

43. De nombreux participants ont mis l'accent sur le rôle important qui incombait aux autorités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de gestion des déchets et ont appelé l'attention sur les aspects sociaux à prendre en considération, notamment la précarité du statut des travailleurs de ce secteur et les risques sanitaires liés à la collecte de débris par les femmes et les enfants.

44. La sensibilisation et l'éducation, visant en particulier à permettre un tri des déchets ménagers par les consommateurs, de même que les instruments législatifs, réglementaires (permis) et financiers, étaient d'une importance cruciale pour atteindre les objectifs susmentionnés. Bon nombre de participants ont fait état du rôle transversal joué par la promotion de modes de consommation et de production durables.

45. Les participants ont passé en revue différentes catégories de déchets qui posaient des problèmes dans l'ensemble de la région :

a) Les déchets électroniques étaient l'un des segments des flux de déchets dont la croissance était la plus rapide. Les sujets de préoccupation ne se limitaient

pas aux problèmes posés par la gestion ou le recyclage de ces déchets. Le commerce des déchets électroniques et leur exportation vers les pays en développement et les pays en transition en vue de leur réutilisation, de leur récupération et de leur recyclage dans des installations qui ne fonctionnaient pas toujours dans de bonnes conditions de sécurité environnementale et sanitaire représentaient également un problème considérable. À cet égard, le plan de travail mondial sur les déchets électroniques récemment adopté au titre de la Convention de Bâle était un moyen de s'orienter vers une politique internationale de gestion écologiquement rationnelle de ce type de déchets;

b) Les déchets radioactifs devaient faire l'objet d'une stratégie à long terme, car ils posaient des problèmes spécifiques dans la région en raison de l'utilisation intensive de matériaux radioactifs, notamment dans les domaines de l'énergie, des activités militaires et de la recherche. Le transport de ces déchets nécessitait une réglementation internationale plus stricte. Le cycle de vie des produits radioactifs devait également être pris en considération sur le plan de la politique générale;

c) L'élimination des déchets plastiques, en particulier dans les océans, soulevait de gros problèmes non seulement pour la santé des populations, mais également pour la chaîne alimentaire ainsi que la faune et la flore sauvages. Cette question devait être traitée au niveau mondial;

d) De même, la réutilisation des déchets organiques n'était pas suffisamment prise en considération dans les instances internationales. La non-séparation des déchets biodégradables engendrait des émissions de gaz à effet de serre provenant des décharges. L'expérience de certains pays de la région le montrait, les déchets organiques collectés séparément à la source pouvaient être utilisés pour produire un compost de qualité ou de l'énergie par la fermentation résultant du compostage en continu. Ce processus pouvait contribuer à la fertilité des sols et réduire les effets s'exerçant sur le climat, en évitant les émissions de méthane et en piégeant le carbone dans le sol.

46. De nombreux orateurs ont évoqué la question de la gestion du cycle de vie des produits, en notant qu'il fallait renforcer les synergies au niveau international dans les travaux en cours sur la gestion des produits chimiques au titre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Les travaux consacrés à la gestion des substances chimiques en fonction de leur cycle de vie dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ont été jugés particulièrement importants.

47. Les participants venus de certains pays en transition ont signalé des problèmes particuliers dans le secteur de la gestion des déchets. La production de déchets ne cessait d'augmenter dans ces pays en raison de l'amélioration de leur situation économique et de leur dépendance à l'égard de l'extraction de ressources naturelles. Ils subissaient aussi les conséquences de l'accumulation de déchets dangereux produits dans le passé (déchets radioactifs, militaires et industriels et pesticides obsolètes, par exemple). Des programmes et des technologies spécifiques s'avéraient nécessaires pour les traiter en toute sécurité et les éliminer définitivement. Il était difficile de déterminer clairement quel était le propriétaire légal des stocks accumulés et les pays n'avaient pas toujours les moyens financiers ou techniques nécessaires pour régler cette question.

48. L'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale rencontraient également des difficultés concernant la séparation des déchets, notamment des déchets urbains et des déchets dangereux, ainsi que le tri des emballages usagés. Les pays n'avaient pas accès aux techniques modernes de recyclage et de réutilisation ni au matériel nécessaire pour la collecte et le transport des déchets, ou pour le traitement des déchets électroniques et autres résidus spéciaux. À cet égard, ils avaient besoin d'une aide pour améliorer la législation nationale et élaborer des plans nationaux de réduction et de gestion des déchets dangereux. L'assistance technique, notamment sous la forme d'échanges de données d'expérience et d'un transfert de techniques de pointe applicables à la gestion des déchets, était d'une importance particulière pour cette région.

## **V. Exploitation minière**

49. Les participants ont reconnu que les industries extractives apportaient une contribution non négligeable à la société en fournissant des minéraux essentiels et un grand nombre de matières premières. L'importance de l'extraction minière variait suivant les pays, mais ce secteur était primordial pour l'économie de plusieurs d'entre eux. Les participants ont noté que les mines de la région comptaient parmi les plus profondes et les plus efficaces au monde et que la région était un fournisseur mondial de premier plan en matière de technologie minière.

50. En même temps, l'extraction minière avait de lourdes conséquences pour l'environnement et la société. Sur le plan de l'environnement, les problèmes étaient surtout liés à l'utilisation de l'eau et à sa qualité, aux décharges de roches stériles, aux zones de stockage des résidus et aux matières dangereuses. Sur le plan social, les principaux sujets de préoccupation concernaient l'acquisition des terres, la situation des peuples autochtones, le patrimoine culturel, ainsi que les conditions de travail et la main-d'œuvre.

51. Les participants ont fait observer que le principal objectif d'une exploitation minière plus viable était de transformer le potentiel des ressources minérales tout en procurant des avantages durables, en tenant compte des besoins sociaux et en protégeant l'environnement. Les industries extractives pouvaient et devaient contribuer au développement durable, mais il fallait aussi tenir compte des impératifs écologiques et sociaux et promouvoir des mesures propres à en pérenniser les retombées. Parmi les principaux aspects à prendre en considération sur le plan environnemental, il convenait de mentionner l'aménagement du territoire, la gestion des déchets, la gestion des risques encourus par les écosystèmes, ainsi que la fermeture des mines et leur modernisation. En outre, la bonne gouvernance, associée à la transparence et au sens des responsabilités, était une des conditions sine qua non de l'instauration de pratiques minières durables et de l'adoption de démarches fondées sur la responsabilité sociale et environnementale d'entreprise.

52. Les perspectives offertes par une exploitation minière durable se développaient dans la région, qu'il s'agisse de l'intensification des activités de prospection, de l'amélioration des données disponibles, de l'introduction de techniques nouvelles ou de l'évolution des conditions économiques. Les participants ont pris note de l'intention exprimée par un pays d'élaborer, en prévision de la dix-neuvième session de la Commission, une proposition politique relative à la contribution des industries

extractives au développement durable. Dans la région de la CEE, les pays d'Europe du Sud-Est et d'Asie centrale étaient ceux qui rencontraient les plus grandes difficultés dans l'optique d'une exploitation minière durable.

53. Les participants sont convenus que l'adoption de bonnes pratiques dans le secteur de l'extraction minière passait par la concertation et le dialogue entre les diverses parties prenantes, d'où la nécessité d'une transparence accrue, d'efforts visant à communiquer des informations aux décideurs et au grand public, et d'un engagement en faveur de la responsabilité sociale d'entreprise et de la bonne intendance de l'environnement. Concernant les impératifs environnementaux, les bonnes pratiques englobaient les évaluations écologiques tout au long du cycle de vie, la surveillance à long terme, tout comme la protection et la valorisation de la diversité biologique et des terres. La planification à long terme à tous les stades, y compris l'évaluation stratégique environnementale, était essentielle pour obtenir des résultats concluants.

54. Les participants ont pris note de diverses initiatives visant à promouvoir une exploitation minière durable, parmi lesquelles l'Initiative relative aux dotations en ressources (Resource Endowment Initiative) et les orientations de la Commission européenne sur le développement des activités minières, figurant dans le programme du réseau Natura 2000. Plusieurs activités entreprises dans le cadre de la CEE visaient à remédier à des problèmes précis liés à l'exploitation minière. Les Lignes directrices en matière de sécurité et règles de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus, élaborées en 2008 dans le cadre de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, avaient pour objet de soutenir l'action des gouvernements et des parties prenantes afin de limiter le nombre des accidents survenant dans des installations de gestion des résidus et la gravité de leurs conséquences pour la santé humaine et l'environnement. Compte tenu des nombreux avantages liés à la récupération du méthane des mines de charbon, la CEE, avec l'aide de l'Environmental Protection Agency des États-Unis et en étroite coopération avec l'initiative Methane to Markets Partnership (partenariat sur les débouchés du méthane), avait lancé en 2004 un programme visant à promouvoir les meilleures pratiques et à offrir une assistance technique pour la planification, l'élaboration et le financement de projets dans ce domaine.

55. Dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité, plusieurs projets avaient été mis en route pour évaluer les risques que les sites d'entreposage de résidus en Europe du Sud-Est et en Asie centrale présentaient en matière de sécurité.

56. Au niveau mondial, le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable, créé en 2005, avait pour objectif d'améliorer, de renforcer et de promouvoir la contribution de l'exploitation minière au développement durable. Le Forum s'attachait actuellement à définir un cadre directif pour l'exploitation minière, qui serait soumis à la Commission en 2011.

57. Il a été noté que les améliorations à apporter dans le secteur de l'exploitation minière nécessitaient des efforts particuliers de la part de l'industrie minière et l'implication d'autres parties prenantes. Le Conseil international des mines et des métaux avait été créé pour permettre aux industriels et autres acteurs clefs de faire part de leur expérience et d'élaborer des solutions fondées sur des données scientifiques fiables et les principes du développement durable. Par ailleurs, la

plateforme technologique européenne pour des ressources minérales durables avait été mise en place en vue de développer les technologies du secteur des minéraux et d'en réduire l'empreinte écologique.

58. S'agissant des mesures requises pour éviter que d'autres régions soient touchées par l'impact de l'exploitation minière sur l'environnement et la santé publique, plusieurs solutions ont été proposées, parmi lesquelles : a) l'adoption de politiques nationales intégrées relatives aux matières premières; b) l'application de démarches intersectorielles concertées à l'aménagement du territoire; c) la promotion d'un approvisionnement plus durable en matières premières à l'intérieur des pays; et d) l'appui à l'innovation et la mise en concurrence pour les investissements réalisés par les sociétés minières.

59. Les participants ont souligné que le financement de la fermeture d'exploitations minières devrait faire l'objet de démarches efficaces et rationnelles, en particulier pour que les mines abandonnées restent sûres du point de vue de l'environnement. Il fallait renforcer les systèmes de certification dans le secteur minier et encourager les entreprises d'extraction à envisager une autoréglementation, ce qui contribuerait au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Des mécanismes devaient être mis en place pour promouvoir le renforcement des capacités, l'échange de données d'expérience, le recensement et la diffusion des meilleures pratiques et la création d'un socle de connaissances sur les ressources minérales. Il a également été question de la nécessité de mieux intégrer les objectifs de préservation de la diversité biologique dans les plans nationaux relatifs à l'extraction de minéraux.

## **VI. Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables**

60. Les débats consacrés à ce thème se sont appuyés sur les résultats de la réunion préparatoire sur les modes de consommation et de production durables, tenue en prévision de la quatrième réunion régionale sur l'application des objectifs du développement durable. La réunion préparatoire, de caractère informel, avait été organisée au niveau régional par le Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le concours de la CEE. Il a été constaté que l'adoption de modes de consommation et de production durables était non seulement une priorité essentielle pour la région de la CEE, mais également un objectif fondamental et une condition *sine qua non* du développement durable. L'accent a été mis sur la nécessité de soutenir et de renforcer le large éventail d'activités et de politiques en cours d'exécution qui contribuaient à des modes de consommation et de production durables et d'étoffer la coopération sous-régionale, régionale et internationale dans ce domaine. Cela était d'autant plus important qu'il faudrait entreprendre de vastes efforts pour réduire les incidences négatives des modes de consommation et de production actuels. La réunion informelle avait aussi aidé à définir des domaines se prêtant à des programmes et des politiques complémentaires concernant les modes de consommation et de production durables, dont la conception et la mise en œuvre pouvaient être appuyées par le Cadre décennal de programmation.

61. Les participants à la réunion informelle avaient constaté que la promotion de modes de consommation et de production durables et la mise en œuvre du futur cadre décennal de programmation pouvaient faciliter le passage à une économie

verte et devaient aussi jouer un rôle fondamental dans l'optique du développement social et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

62. Au cours de la réunion, les participants avaient passé en revue certaines des difficultés à prévoir et des réalisations escomptées dans l'hypothèse d'une évolution vers des modes de consommation et de production durables. L'expérience acquise sur le plan pratique donnait à penser qu'une telle évolution pouvait : a) présenter d'importants avantages sur le plan social; b) permettre aux pays, aux entreprises et aux communautés « de faire plus, et mieux, avec moins »; et c) d'accroître les gains nets procurés par les activités économiques en termes de bien-être social en réduisant l'utilisation de ressources en voie d'épuisement ainsi que la pollution.

63. Au cours des débats, les participants ont noté que les mesures visant à promouvoir des modes de consommation et de production durables pouvaient constituer un puissant levier pour faire en sorte que les défis environnementaux et sociaux se traduisent par des débouchés et des possibilités d'emploi. Le fait d'opter pour de tels modes de consommation et de production pouvait aussi créer des emplois plus écologiques et plus décents et contribuer à atténuer la pauvreté. Ces potentialités devaient être portées à l'attention de toutes les parties prenantes.

64. De nombreux participants ont souligné combien il était nécessaire et urgent de concevoir une vision commune, une stratégie, des objectifs clairs et un calendrier pour la mise en œuvre d'activités durables en matière de consommation et de production. Ces éléments contribueraient à faciliter la transition vers une économie écologiquement efficace et à combler les écarts entre pays en développement et pays industrialisés.

65. Les participants ont constaté que la promotion et la mise en œuvre de modes de consommation et de production durables nécessitaient des politiques innovantes, associant de manière équilibrée des instruments et des incitations (d'ordre réglementaire, volontaire, économique et fiscal), vu que ces instruments risquaient de ne pas fonctionner efficacement s'ils étaient employés isolément. Tout train de mesures devait aussi prendre en considération les effets environnementaux et sociaux s'exerçant tout au long du cycle de vie des produits. Les parties prenantes, notamment les ministères clefs (environnement, finances, industrie et affaires sociales), devaient coopérer étroitement pour veiller à l'intégration et à la cohérence des politiques et des programmes.

66. Différents exemples de politiques et de pratiques efficaces pour promouvoir des modes de consommation et de production durables ont été mentionnés : a) politiques de protection et de réduction intégrées de la pollution; b) législation visant à promouvoir une conception écologique pour la consommation d'énergie et les produits liés à l'énergie; c) écoétiquetage; et d) marchés publics durables. Les participants ont présenté des stratégies et des plans d'action nationaux, prévoyant des lignes directrices et des panoplies de moyens d'information pour des campagnes nationales et des activités de sensibilisation aux modes de consommation et de production durables. Plusieurs participants ont souligné l'importance d'une politique d'achat écologique et durable, qui peut accélérer le passage à des modes de consommation et de production viables, les pouvoirs publics étant eux-mêmes d'importants consommateurs de biens et de services.

67. Bon nombre de pays de la région avaient activement participé au processus de Marrakech lancé en réponse à la décision sur les modes de consommation et de

production durables, adoptée à Johannesburg en 2002 lors du Sommet mondial pour le développement durable. Dans le cadre du processus de Marrakech, plusieurs thèmes avaient retenu l'attention à la suite de la création de groupes d'étude chargés de l'examen de questions telles que l'éducation aux modes de consommation durables ainsi que les styles de vie, le tourisme, les produits, le bâtiment et la construction et les marchés publics durables. Cela donnait une idée de ce que bon nombre de pays considéraient comme étant les principaux secteurs, thèmes ou moyens d'action à prendre en considération dans le Cadre décennal de programmation.

68. Les participants se sont notamment demandé : a) comment remédier à l'« effet de rebond », l'accroissement de la consommation étant plus rapide que les gains d'efficacité et les améliorations technologiques; b) comment agir plus efficacement du côté de la demande pour réorienter les comportements et les choix des consommateurs; c) quels étaient les moyens d'évaluer et d'internaliser les coûts de production externes à court et à long terme; et d) comment aller au-delà d'une approche routinière en vue d'opter pour des modes de consommation et de production durables.

69. Les participants ont également souligné qu'il fallait : a) intensifier les travaux consacrés au socle des connaissances scientifiques nécessaires pour adopter des politiques et des mesures propices à des modes de consommation et production durables; b) « brûler les étapes » de l'évolution technologique; et c) établir des plates-formes régionales et sous-régionales de collaboration.

70. Bon nombre de participants ont apporté leur appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre décennal, en recommandant qu'il soit suffisamment ambitieux et qu'il comprenne à la fois : a) une déclaration décrivant une vision commune à laquelle tous les pays pourraient adhérer concernant la nécessité de promouvoir des modes de consommation et de production durables, au moyen d'un dispositif clairement défini applicable aux différents domaines d'intervention, les objectifs généraux propres à chaque domaine et une structure fonctionnelle; et b) une série de programmes relatifs aux modes de consommation et de production durables, définissant des objectifs et des délais précis, les moyens de mise en œuvre correspondants, les secteurs visés et les acteurs concernés.

71. Plusieurs participants ont mis en évidence la nécessité de créer des mécanismes de financement pour aider à exécuter ces programmes.

72. Différents domaines d'activité prioritaires à inclure dans le Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables ont été proposés : a) processus de production; b) produits durables (y compris l'appui à la conception écologique); c) consommation et mode de vie durables; d) incitations financières et politiques propres à encourager l'investissement public et privé dans les modes de consommation et de production durables; e) transmission de connaissances scientifiques supplémentaires, notamment en mettant à profit les travaux du Groupe international pour la gestion durable des ressources; f) aide à la conception et à la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux; et g) stratégies horizontales aux différents échelons gouvernementaux et intergouvernementaux en vue d'intégrer les politiques relatives aux modes de consommation et de production durables dans les stratégies et plans de développement durable. Des programmes spécifiques relatifs à chacun de ces domaines pourraient être définis dans le Cadre décennal. Les participants ont

également recensé les secteurs prioritaires ci-après: mobilité et transports, logement et construction, alimentation, gestion des déchets, villes durables et tourisme durable.

73. Un participant a estimé que le Cadre décennal devait être nettement plus complet et systématique que la liste de thèmes produite par le processus de Marrakech. À cet égard, il importait au plus haut point de s'informer des priorités de tous les pays en prévision de la dix-neuvième session de la Commission et de définir comment et par qui les programmes constituant le Cadre décennal seraient mis en œuvre. L'autre question était de savoir comment donner plus d'ampleur aux programmes existant au niveau régional ou sous-régional en matière de consommation et de production durables.

74. D'autres points clefs ont également été soulevés: a) importance de l'application du principe de la responsabilité environnementale et sociale d'entreprise; b) nécessité de politiques et d'incitations visant à promouvoir l'innovation de la part du secteur privé et des autres parties prenantes en matière de consommation et de production durables; et c) nécessité d'étayer les mécanismes financiers existants en vue d'encourager l'investissement axé sur des modes de consommation et de production durables.

75. L'éducation à la consommation durable, en tant qu'élément de l'éducation au développement durable, a également été considérée comme un objectif clef à soutenir dans le futur Cadre décennal de programmation. Les participants ont en outre recommandé de recourir à la « feuille de route » pour l'éducation à la consommation durable élaborée par le Groupe d'étude de Marrakech en vue d'orienter la mise en œuvre des programmes relatifs à l'éducation.

## **VII. Questions transversales, corrélations et application des décisions prises à la dix-septième session de la Commission**

### **A. Progrès réalisés dans l'application des décisions prises à la dix-septième session de la Commission**

76. Les participants ont constaté qu'il fallait non seulement prêter attention à la prochaine session de la Commission, mais également suivre les progrès réalisés dans l'application des décisions de politique générale adoptées par la Commission à sa dix-septième session. Ils ont donc échangé des informations sur les activités entreprises aux niveaux national et international dans le cadre du cycle en cours et en ont présenté des exemples probants, parmi lesquels: a) les programmes relatifs à la durabilité et à la bonne gestion; b) les travaux de recherche sur les systèmes agricoles et l'agriculture écologiquement viable; c) les programmes visant à renforcer les liens entre milieu urbain et milieu rural; et d) les travaux sur le développement durable menés au niveau national en concertation avec les principales parties prenantes, dont les agriculteurs, les responsables de la gestion des forêts, les organisations non gouvernementales et les collectivités locales.

77. Les participants ont mentionné diverses initiatives internationales susceptibles d'étayer l'application des décisions de la Commission, notamment le partenariat mondial pour la gestion des nutriments (Global Partnership on Nutrient

Management) et le processus découlant du Sommet mondial de l'alimentation. Une plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques avait été mise en place pour lutter contre la désertification et la réduction de la diversité biologique. Dans le cas de l'Afrique, des partenariats concrets entre des organisations régionales et l'Union africaine étaient axés sur des domaines prioritaires précis tels que les changements climatiques, la paix et la sécurité, ainsi que la promotion des sciences et de la recherche.

## **B. Questions transversales et corrélations**

78. Les participants ont souligné l'importance des liens entre les différents groupes de questions, en notant que les moyens d'action s'appuyant sur les synergies correspondantes étaient plus faciles à mettre en œuvre. Certains ont fait observer que, plutôt que de privilégier telle ou telle question de fond inscrite à l'ordre du jour de la Commission, il fallait mettre l'accent sur le caractère interdépendant du développement durable sur le plan des orientations fondamentales.

79. L'extraction minière, le transport, la consommation et la production durables et la gestion des déchets étaient à la fois d'importantes étapes dans le cycle de vie des matériaux et des domaines susceptibles d'avoir de multiples incidences sur la santé publique, l'emploi et l'environnement. À cet égard, les participants ont noté que des transports écologiquement viables jouaient un rôle important dans l'optique de communications, de relations commerciales et de migrations optimales, tout en réduisant au minimum l'impact de ce secteur sur l'environnement. En outre, la production et l'utilisation sans risques des produits chimiques étaient d'une importance cruciale pour protéger la santé des populations et la sécurité des travailleurs.

80. L'élimination de la pauvreté, la protection et la gestion des ressources naturelles et l'abandon des modes de production et de consommation non viables étaient les trois impératifs intersectoriels majeurs du développement durable qui nécessitaient une action immédiate en vue de préserver le capital humain et environnemental de la planète. Les pays avaient adopté toutes sortes d'objectifs et de buts spécifiques face à ces enjeux et avaient réalisé des progrès en s'y attelant directement. Certains participants ont estimé qu'une croissance « verte », écologiquement viable, était un élément moteur du développement durable, alors que d'autres ont considéré la notion de croissance durable comme incompatible avec l'objectif consistant à réduire la consommation globale de ressources.

81. Les participants ont fait ressortir l'importance d'une meilleure éducation, compte tenu notamment de son caractère transversal. Ils ont également constaté que les travaux en cours aux niveaux national et régional sur l'éducation au développement durable jouaient un rôle essentiel face aux enjeux à prendre en considération. En intégrant les thèmes du développement durable dans l'éducation scolaire dispensée aux jeunes et en exerçant une influence sur les adultes et les collectivités par l'éducation non scolaire et informelle, tant dans la formation professionnelle que dans le renforcement des capacités, l'éducation au développement durable pouvait être un instrument clef en donnant des moyens d'action à une société écologiquement viable. Plusieurs participants ont souligné le rôle appréciable joué par la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service

du développement durable et par la Stratégie correspondante de la CEE. La réunion a pris note d'exemples concluants de l'application de cette forme d'éducation en vue de promouvoir des modes de consommation et de production écologiquement viables.

82. Il a été jugé essentiel de veiller à la cohérence des politiques et d'intégrer les questions transversales dans les stratégies nationales et régionales de développement durable, dans les stratégies par pays visant à réduire la pauvreté et dans les programmes d'assistance.

83. Pour finir, les participants ont estimé qu'il fallait veiller à faire cadrer les travaux de la Commission avec d'importants accords et processus multilatéraux relatifs à l'environnement de portée mondiale et à favoriser la coopération et la coordination tant parmi les institutions internationales compétentes qu'entre les accords multilatéraux sur l'environnement.

---